



**Séance du 23 SEPTEMBRE 2009**
**DELIBERATION N° BS 2009-09-25**

**OBJET : AUTORISATION DE SIGNATURE : MARCHE DE « MISE A DISPOSITION DE MATERIEL, REMPLACEMENT DE BENNES ET TRANSPORT DES DECHETS »**

			L'an deux mil neuf, le vingt-trois septembre 2009 à 10 heures 00, L'assemblée délibérante, légalement convoquée, s'est réunie au siège social du Syvadec, 5 bis rue du Colonel Feracci à Corté, Sous la présidence de Monsieur François TATTI, Président du SYVADEC.
	15	9	9
	Mesdames : Messieurs : François TATTI, Gilles GIOVANNANGELI, Pierre GUIDONI, Jean PAJANACCI, Xavier POLI, José GIANCILY, Ange-Pierre VIVONI, Jean-Baptiste GIFFON et Jean-Louis MASSIANI.		
	Mesdames : Messieurs : Ange ROVERE, Jean-Jacques PADOVANI, Jean-Pierre GIORDANI, Paul LIONS, Antoine GREANI et Paul GUIDICELLI.		
	Monsieur Gilles GIOVANNANGELI		Acte rendu exécutoire après VISA de la Sous-préfecture de Corté du :
	16 septembre 2009		et publication (affichage) ou notification du :
	16 septembre 2009		Le Président,  François TATTI
			Sous-Préfecture de CORTE 29 SEP. 2009 ACCUSE DE RÉCEPTION
			

***Objet : Autorisation de signature: Marché de « Mise à disposition de matériel, remplacement de bennes et transport des déchets »***

Monsieur le Président informe le Bureau Syndical que la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie pour statuer sur la procédure d'Appel d'offres ouvert relancée en marché négocié.

Le Bureau Syndical doit délibérer sur cette procédure en l'autorisant à signer le marché correspondant :

- Marché de Mise à disposition de matériel, remplacement de bennes et transport des déchets.

Il précise qu'à la suite de l'ordonnance n° 2005-645 du 6 juin 2005, relative aux procédures de passation des marchés publics, publiée au journal officiel du 7 juin 2005, Monsieur le Président fait lecture à l'assemblée du rapport de présentation afin d'identifier les besoins et le montant prévisionnel de ce marché :

**RAPPORT DE PRESENTATION**

**I – OBJET DU MARCHE**

Le présent rapport a pour objet la présentation du dossier concernant l'appel d'offres ouvert pour la mise à disposition de matériel, remplacement de bennes et transport des déchets sur le territoire du SYVADEC.

Il s'agit plus particulièrement des lots n°09 Recyclerie Sainte de Lucie de Porto Vecchio et n°11 Centre technique de l'île Rousse qui avaient été déclarés infructueux au titre de l'article 58-III du Code des marchés publics et qui ont fait l'objet de négociations au sens de l'article 35- I-1) du Code des Marchés Publics.

**II – NATURE ET ETENDUE DES BESOINS A SATISFAIRE**

Le service consiste en la mise à disposition de matériel, remplacement de bennes et transport des déchets sur le territoire du SYVADEC.

- LOT 09 : Remplacement de bennes et transport des déchets issus de la recyclerie de Sainte Lucie de Porto Vecchio
- LOT 11 : Mise à disposition, remplacement de bennes et transport des déchets issus du centre technique d'île Rousse-Monticello.

**III – ECONOMIE GENERALE**

Un appel d'offres ouvert a été lancé le 24 avril 2009.

Le registre des dépôts faisait mention de la réception de 6 réponses relatives au présent appel d'offres.

La Commission d'appel d'offres a été réunie le 16 juin 2009 à 10h30 afin de valider les candidatures et d'ouvrir les secondes enveloppes contenant les offres.

L'analyse des offres a été confiée aux services du SYVADEC, puis une autre Commission s'est réunie le 30 juillet à 10h00, où il a été décidé de déclarer les lots n°09 Recyclerie de Sainte Lucie de Porto Vecchio et n°11 Centre technique de l'île Rousse infructueux au titre de l'article 58-III du Code des marchés publics, en raison de leur caractère inacceptable (prix excessif) et de les relancer en marché négocié au sens de l'article 35- I-1) du Code des Marchés Publics.

Le 23 septembre 2009 à 09h30, la Commission d'Appel d'offres s'est à nouveau réunie pour prendre connaissance des propositions négociées des candidats sur ces deux lots.

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, la CAO a décidé d'attribuer le marché aux candidats suivants, car ils présentaient une offre économiquement avantageuse :

**Sous-Préfecture de CORTE**

**29 SEP. 2009**

**ACCUSE DE RÉCEPTION**

**Objet : « Autorisation de signature pour le marché de Mise à disposition de matériel, remplacement de bennes et transport des déchets. »**

Marché	Nom du titulaire	Montant annuel €HT	Montant annuel du marché €TTC
Lot n°09 Recyclerie de Sainte Lucie de Porto Vecchio	Francisci Environnement BP 20 Miglicciaru 20243 Prunelli di Fiumorbu	15 200,00 € HT (mini) 79 200,00 € HT (maxi)	16 036,00 € TTC (mini) 83 556,00 € TTC (maxi)
Lot n°11 Centre technique d'Ile Rousse - Monticello	SAS Transports AM ZI de Tragone 20620 Biguglia (mandataire du groupement)	14 120,00 € HT (mini) 42 360,00 € HT (maxi)	14 896,60 € TTC (mini) 44 689,80 € TTC (maxi)

#### **IV - DUREE DU MARCHE**

La durée du marché est d'un an renouvelable trois fois, par période d'un an.

#### **V- CHOIX DE LA PROCEDURE**

Compte tenu des montants prévisionnels du marché, la procédure est celle de l'Appel d'offres ouvert suivant les articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics et du marché négocié suivant l'article 35, 65 et 66 du Code des Marchés Publics.

La publicité d'attribution du marché sera envoyée suivant l'article 40 du Code des Marchés Publics au J.O.U.E (Journal Officiel de l'Union Européenne) et au B.O.A.M.P (Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics).

Après lecture du rapport de présentation, Monsieur François TATTI demande à l'assemblée de l'autoriser à signer le marché nécessaire avec le candidat choisi par la Commission d'Appel d'Offres.

Ces explications entendues, Monsieur le Président demande au Bureau Syndical de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Bureau Syndical :

**09 membres présents,  
A l'unanimité,**

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Autorise Monsieur le Président à signer le marché avec les candidats qui ont été retenus par la Commission d'Appel d'Offres conformément aux paramètres définis dans le rapport de présentation dont lecture a été faite lors de l'assemblée,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

**Sous-Préfecture de CORTE**  
**29 SEP. 2009**  
**ACCUSE DE RÉCEPTION**

Fait à Corte, le 23 septembre 2009  
Extrait certifié conforme  
Le Président,  
François TATTI

